CONSEIL COMMUNAL D'AVENCHES

Commission des Finances

Préavis municipal n° 2631.26.01 **"Autorisations générales législature 2026-2031"**

Au Conseil communal d'Avenches

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie à la salle Guisan de l'Hôtel de Ville le mercredi 16 septembre 2026 à 19h30 afin de débattre du préavis susmentionné. Elle était composée de Messieurs David Gallay, Robin Jan, Jean-Pierre Jost (président), Rezky Kultys, Grégory Meirsschaut, Cédric Michoud et Jean-François Blum, rapporteur.

Madame la Syndique Laure Ryser, était présente afin de nous détailler le préavis et de répondre aux questions de la commission. Nous les remercions pour leurs explications et les réponses fournies.

Ce préavis concerne les autorisations générales pour la durée de la législature 2026-2031. Conformément à la loi sur les communes, il est demandé au Conseil Communal de déléguer certaines compétences à la Municipalité, ces autorisations sont au nombre de 5 :

I. l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières; y compris dans l'exercice du droit de préemption ainsi que la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations ou l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales;
II. l'acceptation de legs, de donations et de successions;
III. l'autorisation de plaider;
IV. l'engagement de dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles;
V. l'autorisation de placer les disponibilités de trésorerie.

Comme pour la législature précédente la durée est étendue à la fin de la dernière année, soit jusqu'au 31 décembre 2031 pour de la prochaine législature. La seule différence de ce nouveau préavis est l'augmentation du plafond autorisé pour les préemptions qui passe de 1'000'000.- à 1'500'000.-, ce qui correspond à l'évolution du marché immobilier sur la région.

Conclusion

La Commission des finances soutient la demande de la Municipalité et c'est à l'unanimité qu'elle propose au Conseil communal d'accepter le préavis. Soit :

d'accorder à la Municipalité pour la législature 2026 - 2031 et jusqu'au 31 décembre 2031 :
1) L'autorisation de procéder à des acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, pour un montant maximum de CHF 500'000.- pour la législature, à raison de CHF 100'000.- maximum par cas;

2) L'autorisation d'exercer un droit de préemption ou de concrétiser des opérations nécessitant célérité et/ou discrétion pour un montant maximum de CHF 1'500'000.- pour la législature;
3) L'autorisation de procéder à des aliénations, pour un montant de CHF 100'000.- par cas, charges éventuelles comprises;
4) Le droit de constituer, d'annuler ou de modifier toute servitude sur le domaine privé de la Commune, en faveur d'une institution de droit public ou d'un privé ou à l'inverse négocier la création de servitude à usage public ou encore d'accorder une utilisation du domaine public, dans la limite de l'autorisation générale de CHF 100'000.- par cas;5) L'autorisation d'acquérir des participations dans des sociétés commerciales et d'adhérer à des associations et des fondations pour un montant maximum de CHF 50'000.- par cas, avec un plafond à CHF 100'000.- pour la législature;
6) L'autorisation d'accepter des legs et des donations affectés de conditions ou de charges ainsi qu'à accepter des successions sous bénéfice d'inventaire pour un montant maximum de CHF 50'000.- par cas;
7) L'autorisation de plaider;
8) L'autorisation d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles pour un montant maximum de CHF 40'000.- par cas;
9) L'autorisation de procéder au placement de disponibilités auprès d'établissements bancaires, de compagnies d'assurances, de collectivités publiques ou d'entreprises établies en Suisse offrant de solides garanties financières.;

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Avenches, le 25 septembre 2026,
Au nom de la Commission des finances,

Jean-François Blum, rapporteur